

SUIVI INDIVIDUEL des **SALARIES INTERIMAIRES** – Tableau de synthèse (Réglementaire)

Type de suivi	Situation	Réglementation spécifique (code du travail)	Type de visite	Délai initial	Délai périodique	Professionnel effectuant la visite	Document remis
Suivi Individuel Simple (SIS) (R4624-10 à 16)	Cas général Intérimaire (non exposé aux risques et situations particulières listés ci-après)	R4625-11	Visite d'Information et de Prévention (VIP)	Dans les 3 mois après la prise effective du poste	2 ans maximum (pour 3 postes maximum)	Professionnel de santé	Attestation de suivi
	Agents biologiques groupe 2	R4421-3 ; R4426-7		Avant affectation au poste			
	Champs électromagnétiques	R4453-25					
Suivi Individuel Adapté (SIA) (R4624-17 à 20)	- 18 ans	R4624-18	Visite d'Information et de Prévention (VIP)	Avant affectation au poste	2 ans maximum (pour 3 postes maximum)	Professionnel de santé	Attestation de suivi
	Travail de nuit	R4624-17 ; R4624-18 ; L3122-5		Dans les 3 mois après la prise effective du poste		Orienté sans délai vers le Médecin puis suivi par prof. de santé	
	Reconnu travailleur handicapé	R4624-17 ; R4624-20					
	Titulaire d'une pension d'invalidité	R4624-17					
	Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher	R4624-19		À tout moment à sa demande		Orientée sans délai vers le Médecin	
Suivi Individuel Renforcé (SIR) (R4624-21 à 28)	- 18 ans affecté à des travaux interdits	R4153-40	Examen Médical d'Aptitude (EMA)		1 an	Médecin	Avis d'aptitude
	Rayonnements ionisants catégorie A	R4624-23 ; R4451-82					
	Rayonnements ionisants catégorie B	R4624-23 ; R4451-57	Examen Médical d'Aptitude (EMA) initial puis alternance avec Visite Intermédiaire (VI)	Avant affectation au poste	2 ans maximum (pour 3 postes maximum)	Médecin en initial puis en alternance avec professionnel de santé	Avis d'aptitude lors de l'EMA Attestation de suivi lors de la visite intermédiaire
	Agents biologiques groupe 3 et 4	R4624-23 ; R4421-3 ; R4426-7					
	Agents CMR (Cancérogènes, Mutagènes, toxiques pour la Reproduction)	R4624-23 ; R4412-60					
	Amiante	R4624-23					
	Autorisation de conduite (CACES)	R4323-56					
	Manutentions manuelles inévitables	R4541-9					
	Milieu hyperbare	R4624-23					
	Chute de hauteur lors des opérations de montage/démontage d'échafaudages	R4624-23					
	Plomb	R4624-23 ; R4412-160					
Travaux électriques sous tension	R4544-10						